

Vers une organisation judiciaire des Etats membres

Des hauts responsables judiciaires de la République du Burundi, ceux du Rwanda et du Zaïre, trois pays formant la communauté économique des Grands Lacs (C.P.E.G.L.) se sont rencontrés à Gisenyi (Rwanda) du 21 au 23 janvier de l'année en cours.

Au centre de cette rencontre, une organisation judiciaire qui doit exister entre les zones frontalières des Etats membres de la Communauté.

Après débats, concertations et informations, la première réunion a réuni 4 zones frontalières sur lesquelles les actions de cette création devront se faire le plus remarquer.

Il s'agit de la zone Gisenyi-Ruhengeri-Goma, de Cyangugu-Kibuye-Bukavu-Uvira, de Bukavu-Uvira-Bujumbura-Bururi et enfin de Kigali-Butare-Kibungo-Gikongoro-Ngozi-Bujumbura. Sur ces zones, en effet, les réunions entre autorités judiciaires se tiendront au moins deux fois l'an; en janvier-février et en août-septembre de chaque année.

La réunion a, en outre, recommandé aux Etats membres d'amender la convention judiciaire du 21 juin 1975 et son protocole à l'effet de permettre aux autorités judiciaires des zones frontalières d'échanger directement les criminels fuyatifs, de signer des mandats d'extradition et de transmettre directe-

ment les commissions rogatoires.

La réunion a aussi recommandé aux Etats membres de créer des bureaux de coopération judiciaire au niveau de chaque zone frontalière et coordonnés respectivement par le Procureur général près de la Cour d'Appel de Bujumbura, pour le Burundi, celui près la Cour d'Appel de Kigali pour le Rwanda et celui près celle de Bukavu pour le Zaïre.

Le calendrier pour les réunions entre les autorités judiciaires des zones frontalières des 3 pays a été arrêté à une fois les deux ans en avril ou mai. La prochaine fois, soit en 1987, elle se tiendra à Bujumbura au Burundi.

Wakilongo M. Nyembo.

Un commissaire de zone assistant à la tête de la cité de Goma

Au terme de sa première réunion du Comité populaire zone, le citoyen NZAPI YANGALAYO, nouveau commissaire de zone de Goma vient de décider l'affectation d'un de ses assistants à la tête de l'administration de la cité.

Il s'agit du citoyen Munyororo Shamahemba qui est un ancien de cette même cité. A la zone, reste le deuxième assistant le citoyen Munga-gwa-Rubango, collaborateur immédiat du citoyen NZAPI.

Entre autres points traités au cours de cette réunion, l'organisation comptable de la zone figurait en bonne place. C'est ainsi qu'il a été décidé

que désormais, les taxateurs de la cité verseront les recettes directement à la Banque et non plus dans la caisse de la cité qui était devenue une grande dépensière.

Dans le domaine social et de la sécurité, il a été décidé la création des comités de base à travers la ville en vue des patrouilles nocturnes et d'un contrôle rigoureux de toute délivrance des cartes d'identité pour citoyen.

La politique a été dominée par les possibilités de création d'un groupe choc d'animation indépendant de celui de la sous-région.

MESSAGE DES FELICITATIONS AU CITOYEN RWAKABUBA SHINGA, PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE RWACICO

A l'occasion de votre reconduction dans vos responsabilités au sein du Comité Central et du Bureau Politique du M.P.R., nous, membres du Groupe RWACICO (Kivu), avons l'honneur de vous adresser nos très vives félicitations pour cette confiance que le Père de la Nation vient à nouveau de placer en vous.

Nous avons suivi avec grand intérêt les serments que vous avez renouvelés au Président-Fondateur à ce propos et sommes convaincus que, comme d'habitude, vous n'aménagerez aucun effort pour servir dignement les idéaux de notre Parti-Etat.

Que le Dieu de nos Ancêtres guide toujours vos pas et vous accorde longue vie.

Bukavu, le 4 février 1985

Pour le Personnel du Groupe Rwacico/Kivu

Sé KAYIJAMAHE TSHUMUTCHO TEMI